



## Feuille de paye et informations à caractère privé

Par **nemrod**, le **04/09/2009** à **16:40**

Bonjour,

Mon employeur a changé récemment la présentation des feuilles de paye : un calendrier du mois concerné y figure désormais, mentionnant, en face de chaque jour, s'il a été travaillé ou non, et la nature des congés éventuels. Ceci, au recto de la feuille, à côté des éléments proprement financiers.

Il me semble que les informations sur les dates des congés ne sont pas du même niveau de confidentialité que les éléments comptables de la paye. Il s'agit, à mon avis, de vie privée, éventuellement individuelle, et il me semble qu'on doit pouvoir garder la liberté de les communiquer [s]ou non[/s] à des personnes, même proches (conjoint, notamment), dont on accepte (de bon gré ou par obligation), qu'elles aient accès aux éléments de notre salaire, mais pas forcément aux dates de congés, s'ils ne sont pas pris ensemble.

Qu'en pensez-vous ?

Merci d'avance, pour vos avis.  
nemrod